

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis

Ce Diplôme est accessible aux titulaires du BAC PRO Métiers de la Sécurité, BAC PRO STI2D, STMG ou filière scientifique.

Modalités et délais d'accès

Le positionnement sur cette formation se fait à partir de janvier via la plateforme Parcoursup

Il peut également anticiper sa candidature selon le processus suivant :

Dossier de candidature / Entretien de motivations.

Période de positionnement de janvier à septembre

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant la réception du dossier de candidature.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Management Opérationnel de la Sécurité exerce ses activités soit dans une entreprise de sécurité soit dans le service interne de sécurité d'une entreprise ou d'une administration.

Au sein de son entreprise, ses activités consistent à :

- Préparer et mettre en œuvre une prestation de sécurité
- Manager les ressources humaines
- Gérer la relation client
- Participer à la sécurité globale

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Débouchés :

Selon la taille de la structure dans laquelle il.elle interviendra, il.elle pourra occuper les emplois suivants :

- Chef de secteur
- Chef de site
- Chef d'équipe
- Assistant.e/responsable d'exploitation
- Chargé.e d'affaire/chargé.e de clientèle
- Coordinateur.trice de sites
- Contrôleur.se de sites/contrôleur.se qualité

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateur.rice.s expert.e.s, s'appuie sur un référentiel de formation et un déroulé pédagogique détaillé.

Un.e formateur.rice référent.e est désigné.e, il.elle accompagne et assure le suivi du.de la stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il.elle veille au bon suivi du livret d'alternance.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques).

Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise, 2 semaines en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 candidat.e.s.

Durée de la formation

24 mois ; 1350 heures.

Programme

1- Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité

- Mettre en œuvre la veille réglementaire et technologique
- Préparer une prestation de sécurité
- Proposer une prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données

2- Management des ressources humaines

- Organiser le service
- Gérer le personnel
- Gérer les relations sociales

3- Gestion de la relation client

- Préparer l'offre commerciale
- Gérer la prestation
- Suivre et pérenniser la relation client

4- Participation à la sécurité globale

- Prévenir les risques en relation avec les partenaires institutionnels
- Gérer les incidents, accidents, événements et crises avec les partenaires institutionnels

5- Culture générale et expression : **Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation**

Validation

Brevet de technicien Supérieur Management Opérationnel de la Sécurité délivré par l'Education Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce BTS peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

Les + de la formation

- Réseau important d'entreprises partenaire
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 7600 €

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'apprentissage peut débuter dès le 1^{er} juillet.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre.

Contact(s)

Vianney POMMELET : Chargé de Relations Entreprises.